



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 11566

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport pour l'année 2007 de la défenseure des enfants qui recommande, d'une part, la nécessité de rendre accessible et gratuit à partir de tous les téléphones fixes ou portables, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le numéro national Fil-Santé-Jeunes et, d'autre part, de mieux faire connaître ce service auprès des adolescents. Aujourd'hui, ce service téléphonique anonyme et gratuit, à partir d'un téléphone fixe propose aux jeunes, de huit heures du matin à minuit, une écoute, une information et une orientation en matière de santé physique et psychique. Ce service de qualité, assuré par des médecins, psychologues et éducateurs reste cependant encore trop ignoré des adolescents. C'est pourquoi il lui propose, comme le préconise le rapport précité, de rendre obligatoire l'affichage du numéro national Fil-Santé-Jeunes dans certains lieux fréquentés par les jeunes tels que les collèges, les lycées, les universités, les centres de sports et de loisirs, les transports en commun ainsi que dans toutes les cabines téléphoniques. Il estime que ces mesures permettraient de réduire le mal-être des adolescents tout en oeuvrant pour la prévention de la violence et du suicide chez les jeunes. Il souhaite connaître son sentiment sur ces propositions.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le rapport pour l'année 2007 de la défenseure des enfants qui recommande, d'une part, la nécessité de rendre accessible et gratuit à partir de tous les téléphones fixes ou portables, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le numéro national « Fil-Santé-Jeunes » et, d'autre part, de mieux faire connaître ce service auprès des adolescents. Dans le cadre du plan santé des jeunes, présenté en conseil des ministres, le 27 février 2008, par la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il est prévu le développement du service téléphonique anonyme et gratuit « Fil-Santé-Jeunes » à partir d'un téléphone fixe, complété par un service internet (www.filsantejeunes.com), et destiné aux adolescents et aux jeunes. Ce service est accessible, depuis 2001, sept jours sur sept, de 8 heures à minuit. Une expérimentation de la gratuité à partir des téléphones portables sera prochainement mise en oeuvre qui devrait permettre de toucher un public plus important. Par ailleurs, une campagne de promotion par internet complétera celle assurée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Enfin, diverses mesures seront mises en oeuvre afin de favoriser sa mémorisation, notamment la réduction à quatre chiffres du numéro d'appel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11566

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7431

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9835